



# Le télé-signallement des infections nosocomiales



## Le connaissez-vous ? Avez-vous pu vous connecter ?

(Mise à jour le 25/06/2013 suite à la suppression du certificat e-SIN)

### ► Le contexte

Depuis octobre 2011, un nouvel outil de télé-signallement des infections nosocomiales (IN) a été déployé. Dénommé **e-SIN**, ce nouvel outil vise à faciliter l'émission et la gestion des signalements externes d'IN par l'ensemble des acteurs concernés (établissement de santé, Cclin, Arlin, ARS, InVS). L'instruction N°DGOS/PF2/DGS/RI3/2012/75 du 13 février 2012 (relative au signalement externe des infections nosocomiales par les établissements de santé et les structures mentionnées à l'article R.6111-12 du Code de la Santé Publique ainsi qu'aux modalités de gestion des situations signalées) a rendu l'utilisation d'**e-SIN obligatoire à partir du 1er mars 2012**.

### ► Que signaler ?

Les infections associées aux soins qui correspondent à un ou plusieurs des critères mentionnés à [l'article R.6111-13 CSP](#), ayant pour origine une prise en charge en établissement de santé. Ce signalement est à réaliser sans délai ([art R.6111-17 CSP](#)), dès lors que les éléments qui le justifient au regard des critères sont réunis.

### ► L'accès à e-SIN, pour qui ?

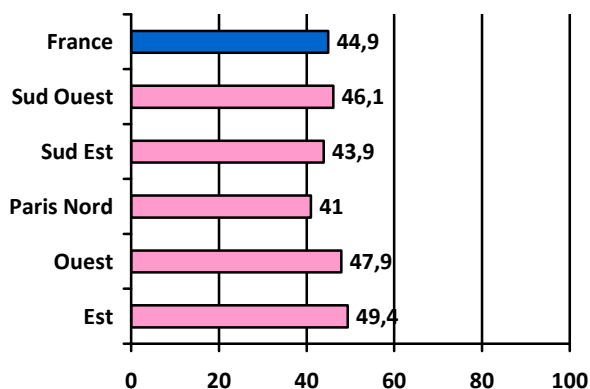
- le **Praticien de l'EOH** en place ou le praticien identifié par l'établissement **valide** les critères de signalement externe. Il effectue ou délègue à un **représentant de l'EOHH (profil PH)** la saisie des données (création de la fiche).
- le **Responsable Signalement (profil RS)** qui valide le signalement, réalise l'émission de la fiche.

Un utilisateur peut avoir le double profil PH-RS, il crée la fiche, se transmet la fiche en tant que RS, puis émet la fiche de signalement.

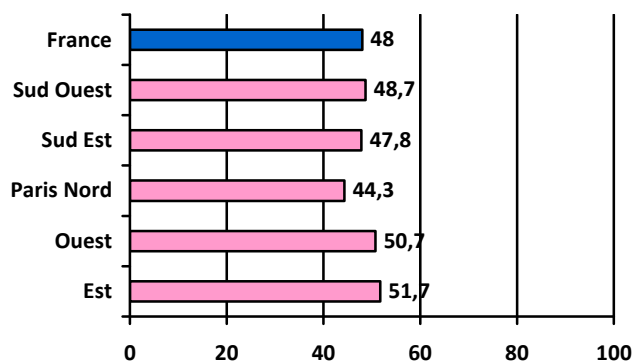
**Remarque** : penser à mettre en place des circuits de suppléance.

### ► Le bilan des connexions e-SIN,

e-SIN - % d'utilisateurs connectés au moins une fois,  
au niveau national et par inter-région au 03/10/12



e-SIN - % d'utilisateurs connectés au moins une fois,  
au niveau national et par inter-région au 18/06/2013



## 1 - Si vous n'êtes pas inscrit dans l'annuaire e-SIN

- ▶ Connectez-vous à l'adresse suivante : <http://www.invs.sante.fr/esin>

The screenshot shows the top navigation bar with links: Lettre du signalement, Application e-SIN, Contacts, FAQ, Bilan des signalements. Below it, there is a section titled 'Inscriptions à l'application e-SIN' with a red arrow pointing to the link: > Vous exercez dans un Etablissement de Santé (ES) : <https://voozanoo.invs.sante.fr/154818633/scripts/aindex.php>

- ▶ Cliquez sur l'onglet **Contact**, descendre au paragraphe :

### Inscriptions à l'application e-SIN"

- > Vous exercez dans un Etablissement de Santé (ES) :

- ▶ Cliquez sur le lien spécifique : <https://voozanoo.invs.sante.fr/154818633/scripts/aindex.php>

... et suivez les instructions.

- ▶ Remplissez le formulaire permettant d'inscrire un **utilisateur** (Praticien en hygiène ou Responsable Signalement) d'un établissement de santé à l'annuaire e-SIN.
- ▶ N'oubliez pas d'**enregistrer** votre formulaire !
- ▶ Le fait de remplir ce formulaire ne donne pas immédiatement accès à l'application e-SIN.

Les informations communiquées sont vérifiées.

Par ailleurs, sur ce même site, vous trouverez dans l'onglet **Application e-SIN** l'ensemble des documents et supports nécessaires à l'utilisation d'e-SIN, et dans l'onglet **FAQ** les réponses aux questions les plus fréquentes.

The screenshot shows two registration forms side-by-side. The left one is for 'Praticien Hygiéniste Suppléant' and the right one is for 'Responsable Signalement Suppléant'. Both forms have fields for Title (Mr, Mme, Melle), NDM, PRENOM, Mail, Tel Professionnel, and Fax. Below the forms is a section for 'Précisions, si nécessaire, sur l'organisation du signalement externe des infections nosocomiales de votre établissement'. At the bottom, there is a section for 'Coordonnées de la personne ayant rempli ce questionnaire (même si déjà renseigné ci-dessus)' with similar fields. A red arrow points to the 'Enregistrer' button at the bottom right.

## 2 - Vous êtes inscrit dans l'annuaire e-SIN

- ▶ Une fois inscrit, dans les 4 jours, vous recevez par messagerie électronique un mail comportant :
  - votre "**identifiant**" : 1ère lettre prénom + nom (exemple pour Pierre Durand : identifiant = pdurand)
  - votre "**mot de passe**" pour pouvoir accéder à l'application e-SIN.

## 3 - Vous avez reçu votre identifiant et mot de passe mais vous ne vous êtes pas encore connecté à e-SIN

- ▶ **Testez une fois votre connexion** afin d'être opérationnel le jour où vous aurez besoin d'effectuer un signalement externe.

- ▶ Pour **vous** connecter cliquez sur le lien : <http://www.e-sin.fr/> ou <http://esin.invs.sante.fr>

- tapez votre **identifiant** et votre **mot de passe**
- si vous le perdez, il peut vous être renvoyé après avoir cliqué sur "J'ai oublié mon mot de passe"
- changement de mot de passe : le nouveau mot de passe doit être de 8 à 16 caractères dont majuscules, minuscules, et au moins un chiffre.

L'utilisation de caractères spéciaux n'est pas obligatoire.

- ▶ Vous accéderez à la page d'accueil **e-SIN**

The screenshot shows the e-SIN login page. It has a header with the e-SIN logo. Below it, there is a form titled 'Bienvenue dans l'application e-SIN, veuillez vous identifier :'. The form has fields for 'Identifiant : pdurand' and 'Mot de passe : \*\*\*\*\*'. There is a 'Connexion' button and a link for 'J'ai oublié mon mot de passe'. At the bottom, there is a footer with the text 'Pour plus d'informations concernant e-SIN : <http://www.invs.sante.fr/esin>'.

► Sur la page d'accueil, en plus de la saisie et la gestion des épisodes à signaler, cette connexion vous donnera accès aux rubriques "**Actualités**", "**FAQ**", ainsi qu'à la "**Recherche de situations similaires**".



**Assurez-vous que vous pouvez vous connecter à e-SIN.**

**Si malgré tout vous n'y parvenez pas, contactez le support technique e-SIN à l'adresse suivante : [esin-support@invs.sante.fr](mailto:esin-support@invs.sante.fr)**

► **Un conseil**

Une fois la **connexion établie et fonctionnelle**, n'oubliez pas de **conserver** le **mot de passe choisi**.

#### **Pour vous être utiles**

**Sur le site des CCLin** <http://www.cclin-france.fr/> vous pouvez également retrouver :

- 1) La présentation du **dispositif de signalement**
- 2) Une rubrique consacrée au télé-signallement.

**Sur le site de l'InVS** <http://www.invs.sante.fr/esin> vous pourrez également trouver :

- 1) Une foire aux questions (réponses aux questions les plus fréquentes)
- 2) Des guides utilisateurs.